

Sport sur ordonnance Ville de Narbonne

Le parcours du patient

Les pathologies prises en compte à ce jour

Le diabète de type 2 – les maladies cardio-vasculaires – l'hypertension – le surpoids et l'obésité – les cancers –

Le principe

Le médecin généraliste ou bien le spécialiste prescrit de l'activité physique au patient atteint d'une maladie chronique.

L'accueil à la plateforme sport santé bien être

Le patient est reçu par le responsable de la plateforme pour un entretien destiné à évaluer ses goûts, sa motivation et ses disponibilités. A l'issue, un planning d'activités physiques modérées et régulières lui est proposé.

Cycle de 3 mois – 2 séances d'1h par semaine – **25 euros à la charge du patient**

Activités proposées : marche dynamique – gym – cardio salle – taï chi – qi gong – gym équilibre - renforcement musculaire – stretching – golf

Des tests d'évaluation seront effectués et transmis au médecin traitant via le centre médico sportif.

A l'issue du cycle

Au vu des évaluations et de la visite de contrôle, le patient pourra pratiquer librement ou dans les associations locales (voir conditions d'inscription). Si son état le nécessite, il pourra suivre un 2° cycle de 3 mois au sein de la plateforme sport santé bien être moyennant une participation de 25 euros.